

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 24/09/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26036986																																																																	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances critiques		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																		
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) critique(s) 1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible), AVG,AVD. 5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée, AVG. Défaillance(s) majeure(s) 4.1.1.a.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite, AVG,AVD. 4.7.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ECLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIERE) : Source lumineuse défectueuse 5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu, ARG,ARD. 5.2.3.c.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de structure différente, ARG,ARD. 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint, AVG,AVD. 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route, AR. Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVD,AVG. 2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif 4.3.1.a.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse, ARG. 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, AVG,AVD,ARG,ARD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, ARG,ARD. 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés, C.																																																																		
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																				
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																				
N° D'AGREMENT : S013S227																																																																				
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																				
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																				
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																				
N° D'AGREMENT : 013S1572																																																																				
SIGNATURE : 																																																																				
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																				
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																		
GP-720-NA (F) 14/06/2023		14/06/2023																																																																		
Marque		Désignation commerciale																																																																		
RENAULT		TWINGO																																																																		
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																
VF1AH000371178470		M1		VP																																																																
Type/CNIT		Énergie																																																																		
M10RENVPE72Y853		ES																																																																		
Document(s) présent(s)																																																																				
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																				
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																		
93171																																																																				
MENTIONS LÉGALES																																																																				
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+ 12.8m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">13%</td> <td colspan="2">15%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">472daN</td> <td colspan="2">519daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>157daN</td> <td>152daN</td> <td>171daN</td> <td>177daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">4%</td> <td colspan="2">4%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>157daN</td> <td>152daN</td> <td>171daN</td> <td>177daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="4">66%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 26%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.09% Lambda (0.97 à 1.03): 1.000</td> <td colspan="4"></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIERE		G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+ 12.8m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	13%		15%		Forces verticales :	472daN		519daN		Frein de service :					Forces de freinage :	157daN	152daN	171daN	177daN	Déséquilibre (<20%):	4%		4%		Forces de freinage (efficacité) :	157daN	152daN	171daN	177daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	66%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 26%					Emissions à l'échappement :					CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.09% Lambda (0.97 à 1.03): 1.000				
	AVANT		ARRIERE																																																																	
	G	D	G	D																																																																
Ripage (-8 à + 8m/km):	+ 12.8m/Km																																																																			
Dissymétrie suspension (≤30%):	13%		15%																																																																	
Forces verticales :	472daN		519daN																																																																	
Frein de service :																																																																				
Forces de freinage :	157daN	152daN	171daN	177daN																																																																
Déséquilibre (<20%):	4%		4%																																																																	
Forces de freinage (efficacité) :	157daN	152daN	171daN	177daN																																																																
Taux d'efficacité (≥ 58%):	66%																																																																			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 26%																																																																				
Emissions à l'échappement :																																																																				
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.09% Lambda (0.97 à 1.03): 1.000																																																																				